



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Consultation hybride (présentiel – distanciel) du conseil d'administration
du 12 décembre 2022

Délibération n° 5 du 12/12/2022

5 – TARIFS

Tarifs d'hébergement des compagnies dans le cadre du festival d'Avignon

Exposé des motifs

Chaque année, durant les mois de juin et juillet, le site d'Avignon du CROUS met en location des studios vacants de ses résidences universitaires pour les compagnies de théâtre qui se produisent dans le Festival Off.

Délibération

Il est proposé au conseil d'administration de modifier les tarifs des studios loués aux compagnies de théâtre afin d'améliorer les recettes d'hébergement du site d'Avignon et d'harmoniser les tarifs du Crous avec ceux de structures identiques extérieurs au Crous.

Type de logement	Durée	ANCIEN TARIF HT	NOUVEAU TARIF HT	Dépôt de garantie
T1	Mois	620,00	900,00	500,00 €
	Quinzaine	394,00	550,00	

Aucune prestation hôtelière n'étant proposée sur le site d'Avignon, les tarifs hébergement ne sont donc pas soumis à TVA.

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

Le Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des Universités,
Bernard BEIGNIER